

Les parcours PASSCOG ont été validés par le
ministère de la Santé et l'Assurance Maladie et
seront déployés dans toute la France à partir de
fin 2027

conformément à l'objectif du dispositif article 51 de la LFSS :

Promouvoir des organisations innovantes contribuant à améliorer les parcours des patients.



Contact :

Apolline Blanchard, cheffe de projet

a.blanchard@asso-alois.fr

En savoir plus :

<https://asso-alois.fr>



ARS Bretagne
ARS Île-de-France



Parcours Ambulatoires pour SeniorS
avec troubles COGNitifs

Parcours PASSCOG

Faciliter le diagnostic et la prise en charge des
maladies neurocognitives
au stade léger



Parcours financés par le Ministère de la Santé dans le cadre
du Fonds pour l'Innovation du Système de Santé (art.51) et la CNAM

État des lieux

1,2 million de personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées

1,4 million en 2030

- Peu et tardivement diagnostiquées
- Centres mémoire surchargés
- Bilans neuropsychologiques en ville non remboursés
- Manque de coordination en ambulatoire

PASSCOG

Deux parcours de ville qui complètent l'offre de soins ambulatoire et hospitalière existante

Pour proposer aux patients* et aux aidants

un diagnostic et une prise en charge précoces des maladies neurocognitives (dégénératives, vasculaires, post-infectieuses...)

* Pour les patients au stade léger (avec un MMS ≥ 20)

Nos objectifs

- Augmentation du nombre de patients diagnostiqués et à un stade plus précoce
- Accès à un bilan et une prise en charge neuropsychologiques remboursés en ville pour les patients et leurs aidants
- Outillage et sensibilisation des médecins généralistes au repérage et au suivi de ces pathologies (formations, accès à la télé-expertise)
- Accompagnement par les coordinatrices PASSCOG des médecins, des patients et des aidants pour le bon déroulement des parcours



Durée de la phase transitoire



Pour les patients de + 50 ans Et leurs aidants



371 patients inclus 71 aidants



Île-de-France et Finistère

Les 2 parcours ambulatoires PASSCOG

Parcours de diagnostic

- Consultations dédiées à la plainte cognitive par les médecins généralistes ou spécialistes
- Bilan neuropsychologique à visée diagnostique et thérapeutique en ville **100 % remboursé par PASSCOG**
- Accès à l'avis d'un neurologue ou d'un gériatre expert via la **téléexpertise** pour les médecins généralistes

Parcours de prise en charge

- Consultations de suivi par les médecins
- Prise en charge neuropsychologique réalisée par des neuropsychologues **100 % remboursé par PASSCOG**

Pour le patient

Accompagnement neuropsychologique

- Aide à la compréhension des troubles cognitifs et à l'acceptation de la maladie
- Soutien psychologique

Réhabilitation cognitive

- Maintien de l'autonomie en s'appuyant sur les fonctions cognitives intactes
- Aide à la mise en place de stratégies de compensation

Pour l'aidant

Psychoéducation

- Aide à la compréhension des troubles cognitifs et des comportements du patient
- Accompagnement dans l'ajustement de sa posture d'aidant
- Soutien psychologique

Pour améliorer la qualité de vie du patient et de son aidant et retarder l'entrée dans la dépendance